

## Renseignements avant de débiter votre demande

À partir de la fin janvier ou le début février, le simulateur de calcul sera disponible sur le site internet de l'AFE. Ceci pourrait vous donner un approximatif de votre calcul, à condition de mettre les bonnes informations. Le formulaire de demande d'aide financière en ligne sera disponible en mai. Une demande complète incluant tous les documents requis pourrait vous permettre d'avoir accès à votre aide financière dès la rentrée. Le Programme de prêts et bourses s'adresse aux personnes qui poursuivent des études à temps plein ou sont réputées poursuivre des études à temps plein pour faire des études secondaires à la formation professionnelle, des études collégiales ou des études universitaires.

### Vous êtes admissible si :

- Vous avez la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent, de réfugié ou de personne protégée en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés;
- Vous résidez au Québec ou êtes réputé y résider au moment de présenter votre demande;
- Vous avez été admis ou serez admis dans un établissement d'enseignement reconnu par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ;
- Vous suivez à temps plein des études reconnues ou êtes réputé suivre à temps plein de telles études;
- Vous n'avez pas dépassé le nombre limite de mois d'études pour lesquels une aide financière peut être attribuée;
- Vous n'avez pas atteint la limite d'endettement fixée pour votre ordre d'enseignement, votre cycle d'études ou votre programme d'études;
- Vous ne disposez pas de ressources financières suffisantes pour poursuivre vos études.

### Selon la catégorie d'étudiant à laquelle vous appartenez :

- Si vous êtes marié(e) ou vivez maritalement avec une autre personne et qu'un enfant habite avec vous, que ce soit le vôtre ou le sien, **votre conjoint(e) devra faire sa déclaration de conjoint.**
- Si vous habitez chez vos parents ou ailleurs **et** que vous n'avez jamais quitté les études, **vos parents devront faire leur déclaration** (ou l'un des deux s'ils ne vivent pas ensemble).

### Vous serez considéré comme « autonome » si :

- Vous êtes monoparentale;
- Vous avez fait des études universitaires;
- Vous êtes enceinte de 20 semaines et plus;
- Vous avez été en emploi ou avez reçu des indemnités de remplacement du revenu;
- Vous avez subvenu à vos besoins SANS être allé aux études pendant au moins 24 mois;
- Vous avez arrêté les études pendant au moins 7 ans;
- Ou si vous êtes divorcé(e).

### Document(s) requis selon la catégorie d'étudiant à laquelle vous appartenez :

<b>Résident(e) permanent(e)</b>	- Carte de résident(e) permanent(e) - Fiche d'immigration (confirmation de résidence permanente IMM5292 ou IMM5688) - Certificat de sélection du Québec (CSQ)	<b>Autonomie de 24 mois</b>	- Relevé d'emploi ou lettre de l'employeur - Dernier relevé de notes - Bail ou lettre du propriétaire obligatoire pour les périodes sur l'aide sociale ou autres prestations (ex. : SAAQ)
<b>Parent(s) ou conjoint(e) hors du Canada</b>	- Formulaire 1095		
<b>Citoyen(ne) canadien(ne) naturalisé(e)</b>	- Certificat ou carte de citoyenneté - Fiche d'immigration (confirmation de résidence permanente IMM5292 ou IMM5688) - Certificat de sélection du Québec (CSQ)	<b>Citoyen(ne) canadien(ne) de naissance né(e) à l'étranger</b>	- Certificat de naissance - Certificat ou carte de citoyenneté
<b>Étudiant(e) avec enfant(s)</b>	- Certificat de naissance de chaque enfant - Formulaire 1040 (si monoparental(e) ou si enfant(s) de votre conjoint(e))	<b>Diplôme de 1<sup>er</sup> cycle hors du Québec</b>	- Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec
<b>Enceinte de 20 semaines ou plus</b>	- Formulaire 1028	<b>Étudiant(e) marié(e) ou uni(e) civilement</b>	- Preuve de l'union (ex. : certificat de mariage)

### Renseignements supplémentaires :

**Marika Langlois**, responsable de l'aide financière aux études pour le Cégep Beauce-Appalaches  
**Courriel** : [mlanglois@cegepba.qc.ca](mailto:mlanglois@cegepba.qc.ca) | **Tél.** : 418 228-8896 (1 800 893-5111), poste 2252 | **Local** : C-164  
**Horaire** : lundi au vendredi, de 8 h à midi et de 13 h à 16 h en présence ou à distance



## 1

### Informations à avoir en main pour créer votre dossier en ligne

Code permanent (12 caractères alphanumériques) + Numéro d'assurance sociale (9 chiffres)

## 2

### Créer votre dossier

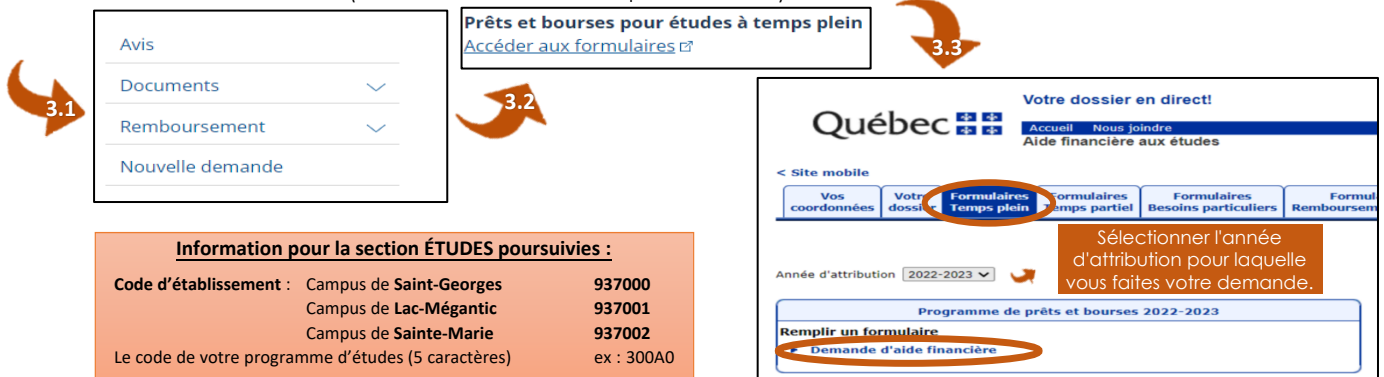
Site internet : <https://www.quebec.ca/education/aide-financiere-aux-etudes/services-ligne>



## 3

### Remplir votre demande d'aide financière

Avant de débuter votre demande, vous aurez besoin d'un approximatif de vos revenus (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) de l'année scolaire en cours (salaire brut, assurance-emploi, CSST, etc.)

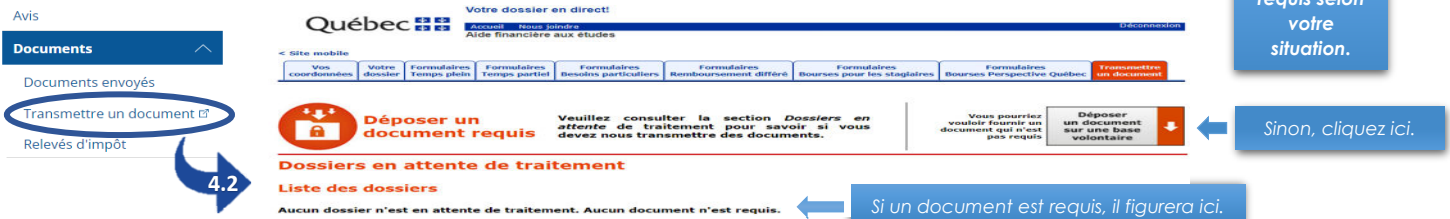


## 4

### Document(s) à fournir selon votre situation

L'information se retrouve à la section : **Documents requis, confirmation et rappels**  
\*À la fin de votre demande d'aide financière

Vous devez numériser les documents requis et les **déposer dans votre dossier en ligne**



\*Si l'on vous demande la **déclaration de votre père et/ou votre mère ou votre conjoint(e)**, ce n'est pas un document à transmettre, mais un **dossier en ligne qu'ils doivent se créer** (voir étape 1 et 2, puis sélectionner le bon profil).

Choisir un profil

- Personne aux études
- Personne conjointe
- Père
- Mère
- Personne répondante

## 5

### Après votre demande

Vous recevrez un courriel de l'Aide financière vous indiquant que votre certificat de garantie est prêt. Pour l'obtenir, allez à l'onglet **AVIS** dans votre dossier de l'AFE. Vous devez l'imprimer et l'apporter à votre **institution bancaire**.

#### Les institutions financières participantes sont :

- Banque Laurentienne du Canada
- Banque Royale du Canada
- Mouvement Desjardins
- Banque de Montréal
- Banque Nationale du Canada

